

## Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

### Procès-verbal de la séance plénière du 30 mars 2018

DMO

---

Sous la présidence de Madame Martine VASSAL,  
Présidente du Conseil départemental

---

#### *Début de la réunion : 9h40*

**Mme VASSAL** : Mme PUSTORINO va procéder à l'appel...

**Mme PUSTORINO** : **Mme Marine PUSTORINO** : AMSELEM Martine donne procuration à Mme NARDUCCI, BARTHÉLÉMY Sylvia (présente), BENARIOUA Rébia (présent), BERNASCONI Sabine (présente), BIAGGI Solange (présente), BORÉ Patrick (présent), BOUVET Jean-Pierre (présent), BRUNET Danièle (présente), CALLET Marie-Pierre (présente), CARADEC Laure Agnès (présente), CARREGA Sylvie (présente), CHABAUD Corinne (présente), DALBIN Sandra (présente), DEVESA Brigitte (présente), DI MARINO Anne (présente), DI NOCERA Maurice (présent), FÉRAUD Jean-Claude (présent), FRAU Gérard (présent), GAZAY Gérard donne procuration à Mme Sabine BERNASCONI, GENTE-CÉAGLIO Hélène (présente), GENZANA Bruno (présent), GÉRARD Jacky (absent), GUARINO Valérie (présente), GUÉRINI Jean-Noël (présent), HADJ-CHIKH Haouria (présente), INAUDI Rosy (présente), JIBRAYEL Henri (présent), JORDA Claude (présent), JOULIA Nicole (présente), KOUKAS Nicolas donne procuration à Mme Aurore RAOUX, LE DISSES Éric (présent), LIMOUSIN Lucien (présent), MALLIE Richard (présent), MASSE Christophe donne procuration à Mme Geneviève TRANCHIDA, MILON Danielle (présente), MIQUELLY Véronique (présente), MORAINÉ Yves (présent), NARDUCCI Lisette (présente), PAYAN Benoît (présent), PERRIN Jean-Marc (présent), PONS Henri (présent), PUJOL Christiane (présente), PUSTORINO Marine (présente), RAIMONDI René (présent), RAOUX Aurore (présente), RÉAULT Didier (présent), REY Maurice (présent), ROSSI Denis (présent), ROYER-PERREAUT Lionel (présent), RUBIROLA Michèle (présente), SAEZ

Patricia (présente), SANTELLI Thierry (présent), SANTORU-JOLY Évelyne (présente), SPORTIELLO Josette donne procuration à M.HENRI JIBRAYEL, TRANCHIDA Gèneviève (présente), VASSAL Martine (présente), VÉRANI Jean-Marie (présent), VIGOUROUX Frédéric (présent).

**Mme VASSAL** : Merci.

Mes chers collègues, il y a presque trois ans, jour pour jour, nous arrivions aux responsabilités et vous m'accordiez votre confiance pour présider le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Trois ans d'action au service de la Provence, de ses habitants, trois ans de promesses tenues, d'engagements respectés et ceci grâce au travail sérieux d'une majorité qui est unie et très investie. Trois ans de déplacements sur le terrain, aussi, et ce dans tous nos cantons, pour appréhender la diversité de nos territoires. Trois ans de rencontres, enfin, avec celles et ceux qui font vivre la Provence au quotidien.

Je veux vous dire, aujourd'hui, ma fierté de présider une institution qui est respectée, qui est considérée et qui est attendue. Ensemble, nous avons fait du département un acteur de transformation à la fois profonde et durable de la Provence. Et nous allons continuer à agir et à travailler.

Agir, par exemple, en faveur des personnes en situation de Handicap. Avec Sandra DALBIN, nous avons souhaité aller plus loin que le schéma Handicap que nous avons présenté au mois de décembre. Et ce matin, nous allons vous présenter un plan ambitieux, un plan qui est réaliste et, surtout, un plan qui répond aux attentes des associations et des acteurs du monde du handicap. Ce plan, Handi-Provence 2025, a été travaillé et il a été concerté avec l'ensemble de ces associations et avec l'ensemble de ces acteurs.

Agir, c'est aussi en faveur des personnes du bel âge, qui, aujourd'hui, sont frappées de plein fouet par l'augmentation de la CSG. Je pense que c'est une erreur politique majeure, alors que nos retraités les plus modestes rentrent dans une paupérisation qui est croissante. Avec Maurice REY, nous avons fait le choix de les soutenir, de les aider, de les accompagner. Et c'est tout le sens des Maisons du bel âge, dont les premières ont ouvert à Marseille et à Aubagne, où elles rencontrent un très vif succès. Nous avons signé une convention avec le PDG de la Poste, pour accueillir, dans ces maisons, les services postaux. Nos communes rurales ou certains quartiers de nos villes voient disparaître certains services publics, des banques. Or, grâce à cet investissement dans les Maisons du bel âge, nous aurons aussi des bureaux de

poste et plus de lien social. Ces Maisons, il faut le souligner, sont une première en France. Elles nous serviront de modèle aussi en matière d'aménagement du territoire, de services proposés à l'ensemble de la population. Vous connaissez ma volonté impérieuse de pouvoir avoir le choix de vie, le choix du mode de vie.

Si nous pouvons innover, c'est aussi parce que nous gérons notre collectivité avec une grande rigueur et en assumant un choix politique qui est fort : la stabilité fiscale : nous le verrons tout à l'heure avec notre rapporteur lors de l'examen des taux. Nous n'avons pas augmenté les impôts depuis trois ans, et nous ne les augmenterons pas jusqu'en 2021. Je ne ferai pas comme M. HOLLANDE et M. MACRON, qui ont fait du matraquage fiscal le cœur de leur politique. Notre pays a atteint un tel niveau de prélèvements obligatoires qu'aujourd'hui les ménages comme les entreprises sont assommés : 45,4%. C'est un record, et, dans le même temps, l'État exige des collectivités locales des efforts qu'il ne s'impose pas à lui-même. Le premier Ministre nous a proposé un pacte de confiance, qui n'est, en réalité, qu'un pacte de défiance car il oublie, par exemple, que l'État n'assume pas ses responsabilités à l'égard des mineurs étrangers isolés et, plus largement, pour les jeunes migrants. Ce pacte oublie également que nous compensons la fin des contrats aidés dans les collèges. Donc j'appelle le Gouvernement à sortir de ce marché de dupes et à écouter, enfin, les élus locaux. Les collectivités locales sont prêtes à prendre toute leur part de responsabilités dans le redressement de notre pays. Mais pas à n'importe quelles conditions.

Il en est de même pour ce fameux projet de fusion, sur lequel règne un brouillard épais depuis, notamment, l'annonce faite par M. MACRON pendant la campagne présidentielle. Si cette fusion n'est qu'un coup politique, qu'une augmentation d'impôts, si elle crée une institution politique paralysée, je m'y opposerai avec vigueur. En attendant, nous sommes déterminés à avancer dans l'intérêt de nos habitants et de nos territoires. Nous sommes ainsi dans l'action permanente et nous le resterons, parce que nos concitoyens attendent d'abord de l'efficacité et des résultats.

Après vous avoir présenté le Plan Charlemagne sur la dernière rentrée scolaire, nous avons décidé d'aller plus loin avec Sandra DALBIN en matière de handicap, Mme DALBIN que je veux remercier pour son implication et le travail qu'elle a réalisé avec ses collègues, et notamment avec Maurice REY.

Le plan qui va vous être présenté va bien plus loin car le monde du handicap mérite toute notre attention. Cette semaine, nous avons mené différentes opérations qui toutes nous ont confirmé l'utilité d'une collectivité territoriale et d'une collectivité locale. Oui, la solidarité c'est notre ADN ! C'est la raison pour laquelle nous nous battons, au quotidien, pour faire avancer ce monde dont nous sommes responsables.

Merci beaucoup, Sandra DALBIN pour votre implication dans ce projet. Merci également à nos différents invités ici présents à la tribune, et qui sont des individus qui ont apporté leur pierre à l'édifice. En premier lieu, je voudrais remercier Julien ROULET, qui est notre snowboarder... Cher Julien, beaucoup d'entre nous sont incapables de faire ce que vous faites ! Vous avez participé aux Jeux Paralympiques, où vous nous avez dignement représentés. Rémy TARANTO, est lui spécialiste de l'aviron. Vous êtes membre du Rowing Club de Marseille. Merci d'être à nos côtés ! Nicolas SAVANT-AIRA est spécialiste de tennis de table. Merci beaucoup pour toutes ces médailles que vous avez rapportées ! Votre palmarès est impressionnant... Merci enfin à Marina RUSSO, jeune chanteuse dont le témoignage, tout à l'heure, vous montrera que le handicap n'est qu'une différence.

Nos invités sont des exemples, ils excellent dans divers domaines et prouvent que tout est possible quand la volonté est là.

Avant de les entendre, nous allons voir la bande-annonce d'un film suivie d'un message de Grand Corps Malade.

***[Diffusion d'un film d'une durée de 3 minutes, ndr]***

**Mme VASSAL** : Nous allons à présent entendre les témoignages de nos invités...

**M. Julien ROULET, 16<sup>ème</sup> aux jeux paralympiques de Pyeongchang Ski club Marseille Saint Antoine 15<sup>ème</sup> (Snowboard)** : Bonjour à tous. J'ai eu la chance de participer aux Jeux le mois dernier en Corée. Ce fut un moment inoubliable. J'en avais rêvé et je l'ai vécu avec énormément d'émotions. Après cette découverte incroyable, d'autres projets s'ouvrent désormais à moi : j'ai très envie, à mon tour, de ramener une médaille... Je me souhaite d'être aux Jeux dans quatre ans. Je vais en tout cas bosser dur pour ça. Concernant mon handicap, j'ai ce qu'on appelle une agénésie : je suis né sans mon avant-bras gauche.

**Mme VASSAL** : Bravo pour ces exploits ! Rémy TARANTO, c'est à vous...

**M. Rémy TARANTO, 8<sup>ème</sup> aux jeux paralympiques de Londres et de Rio**

**Rowing club Marseille 7 ème (Aviron) :** Je suis un peu moins jeune que Julien : il a 21 ans, j'en ai 36... Je pratique l'aviron depuis l'âge de 13 ans. L'aviron handisport est rentré aux jeux paralympiques en 2008. Le Rowing Club a toujours intégré au maximum des personnes avec de « petits » handicaps ; je ne sais s'il y en a de plus importants que d'autres... Disons que certains sont plus faciles à gérer. C'est depuis 2008 que je pratique mon sport au plus haut niveau, ce qui m'a amené aux jeux de Londres puis de Rio. J'espère faire la passe de trois. Mon handicap est une déficience visuelle : je suis né avec une dégénérescence du nerf optique. Vous pouvez me faire des grimaces, je ne vous vois pas ! En tout cas, si je participe aux prochains jeux, ils seront pour moi les derniers.

**M. Nicolas SAVANT-AIRA, médaille de bronze aux jeux paralympiques de Londres. Médailles d'or et d'argent aux championnats d'Europe en 2017**

**Marseille Provence TT Handisport 9 ème (Tennis de table) :** Je suis encore moins jeune, puisque j'ai 37 ans... J'ai gagné une médaille de bronze par équipe aux jeux de Londres. J'ai également participé aux jeux de Rio. C'est à l'âge de 8 ans que j'ai commencé le tennis de table. J'ai une malformation de naissance au niveau de la moelle épinière, qui m'oblige à me déplacer en fauteuil roulant. Je pratique au haut niveau depuis l'âge de 23 ans ; j'ai fait toutes les grandes compétitions, championnat d'Europe, championnat du monde et donc jeux paralympiques. Je suis déjà en train de préparer les jeux de Tokyo ; j'espère que je serai de la partie et que je ramènerai encore une médaille. J'en profite pour remercier le Conseil départemental et mon club pour le soutien apporté depuis de nombreuses années.

**Mme Marina RUSSO, jeune chanteuse :** Je vais vous raconter mon histoire. Il y a 25 ans, ma vie débute sur une fausse note. C'est dès mes premiers et derniers petits pas, que le diagnostic tombe : amyotrophie spinale. Malgré la maladie, malgré la faiblesse et l'espérance de vie annoncée par les médecins, mes parents restent forts et me permettent de m'épanouir avec cette énergie et grâce à leur amour. Amour : le mot-clé.

Mon petit train de vie se poursuit, avec des hauts et des bas jusqu'à mes 13 ans, jusqu'à de nombreuses opérations de la colonne qui me mettent KO. Je renonce mais mes parents, plus forts que moi, me poussent vers la lumière. Suite à une très grosse dépression, mon père, sur le conseil d'un psychologue, m'inscrit à une école de chant dans laquelle je ne trouve pas mon bonheur. C'est alors que je fais la

connaissance de René SORBA, un génie de la voix mais surtout quelqu'un qui ne me fait pas de cadeau. Il me considère au même titre que les autres.

Un jour, mon père dépanne une chaudière et, à cette occasion, il fait une rencontre surprenante : un producteur de musique. Celui-ci me permet d'aller dans son studio d'enregistrement et d'enregistrer gratuitement. Je me prête au jeu et y prend très vite goût. Je lui dis : « Maurice, maintenant est-ce qu'on peut faire du sérieux ? ».

Mon adolescence se poursuit tant bien que mal, en chansons. Les rencontres, les expériences me permettent de me construire, elles ont fait de moi celle que je suis, devant vous.

Toute une équipe, producteur, manager, musiciens, compositeurs, se met en place autour de moi. C'est une deuxième famille. J'ai ensuite l'opportunité de participer à plusieurs concours de chant, de me produire dans de merveilleuses salles de concert avec des musiciens professionnels. J'ai même la chance de chanter auprès d'artistes de renom, Patrick BRUEL, Cali, Bénabar, Mauranne, Francis LALANNE, Patrick FIORI.

Dans le cadre de l'hymne du Téléthon 2013, j'ai la chance de tourner un clip avec Cali, Bénabar et Patrick BRUEL justement. Je trouve aussi une certaine passion dans l'écriture et la composition.

Mon handicap a toujours fait de moi quelqu'un de socialement différent. Je charme, je m'ouvre à l'autre, je communique beaucoup. Les gens m'apprécient ; enfin, la plupart. Mon handicap ? Une force ! Celle que je ne trouve pas dans mes muscles, celle qui me rend désormais heureuse et épanouie en tant que femme.

À l'âge de 19 ans, je rencontre l'amour, celui qui partage ma vie aujourd'hui. Mon esprit grandit, j'évolue avec ma moitié. Je me responsabilise et deviens femme. À 22 ans, je deviens professeure de chant, j'enseigne ce que j'ai appris pendant plus de dix ans, soit 1 056 heures de cours de chant.

Grâce à cette persévérance, j'ai aujourd'hui un métier qui me fait vibrer, un véritable métier de cœur.

Pour résumer, le handicap est sans doute la pire chose que l'on puisse vivre. Mais sans cela, je n'aurais sans doute jamais vécu les meilleurs moments de ma vie. Les docteurs me donnaient six ans d'espérance de vie, sept tout au plus. J'en ai aujourd'hui vingt de plus... Vingt-cinq ans de bataille, de regards d'une société trop curieuse, vingt-cinq ans remplis d'amour et d'espoir. L'espoir de guérir de cette maladie évidemment mais, avant tout, l'espoir de gagner mon propre combat. La

musique m'a sauvée psychologiquement mais surtout physiquement. Je suis passée de 23 à 51% de capacités respiratoires grâce à mon travail et à mes exercices. On me pose souvent une question inutile : « Aimerais-tu marcher ? » Bien sûr que j'aimerais marcher, mais ce que j'aimerais avant tout c'est que le combat reste comme il est actuellement, qu'il ne devienne pas trop facile, pas trop plaisant... Depuis mon plus jeune âge on m'a appris à me battre et c'est ce que j'aime faire ! J'ai des projets : chanter, enseigner, communiquer ma force et ma persévérance, voyager et découvrir les mystères de ce monde, être mère et donner à mon enfant l'amour et la force que j'ai moi-même reçus.

Merci.

**Mme VASSAL** : Voilà de belles leçons de vie. Je vais maintenant donner la parole à Sandra DALBIN...

### **Rapport 1. Plan Handi-Provence 2025**

### **Rapport 2. Revalorisation du tarif horaire de l'aidant familial au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH)**

**Mme DALBIN** : Madame la Présidente, mes chers collègues.

Je tenais d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, de m'avoir permis d'exercer cette délégation et soutenue dans le projet qui sera soumis aujourd'hui dans les rapports 1 et 2. Merci également au DGS, M. BŒUF, pour sa capacité d'écoute, les Services du Bel âge et du handicap, le SDPH, la PMI ainsi que la MDPH. Un mot de remerciement également à la Chargée de mission, à tous les services qui se sont impliqués en synergie sur ce plan, Interparcours et les associations ici présentes dans la salle. Bravo enfin aux invités qui, en partageant leurs expériences, nous ont énormément touchés.

C'est un plan important, c'est un enjeu central et c'est une grande cause que nous allons dans un instant, et par votre approbation, soutenir.

En 2016, les États Généraux de Provence nous ont rappelé l'importance qu'il y avait pour notre institution de donner une réalité à la fois juridique et matérielle aux droits posés par la loi de 2005. Le handicap dans les Bouches du Rhône, ce sont 132 000 personnes atteintes, soit l'équivalent d'une personne sur 15 de notre population totale ; ce sont 46 000 enfants et adultes bénéficiaires d'allocations spécifiques.

Le plan Handi-Provence 2025 qui vous est soumis, est à la pleine mesure des attentes réelles de cette population. C'est un plan d'accompagnement complet, ambitieux, concret et novateur fondé sur l'idée que chacun doit disposer des

moyens adaptés à la réalisation de son projet de vie. Il va, et c'est une volonté politique affirmée de notre part, au-delà même du Schéma Départemental pour les personnes en situation de handicap que nous avons adopté en décembre dernier.

Ce plan se décline en quatre axes.

**Un département désormais plus accessible.** Rendre le département accessible, c'est permettre à la personne en situation de handicap, quel que soit son âge, de s'intégrer et d'avoir une vie sociale plus autonome.

Ce que nous entendons par plus d'accessibilité c'est :

- rendre les services publics accessibles mais également les cabinets médicaux pour favoriser l'accès aux soins pour tous et lutter contre la désertification médicale,
- favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap sur notre territoire,
- programmer des travaux pour l'accès à l'ensemble de notre patrimoine et de nos domaines départementaux. À ce sujet, j'étais à Paris lundi dernier avec Sabine BERNASCONI, et nous avons eu l'honneur que la Ministre de la Culture, la Déléguée à la Culture et la Secrétaire d'État au handicap nous remettent le Prix d'accessibilité du Musée d'Arles Antique. C'est formidable pour notre Département.

Ce que nous entendons par accessibilité, c'est également mettre aux normes nos 131 collèges, notamment ceux qui accueillent les classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

**Accompagner la personne dans son projet de vie et favoriser son épanouissement personnel.** Pour cela nous allons :

- accompagner les familles et faciliter leurs démarches pour améliorer leur quotidien : avec Interparcours nous avons déjà mis en place le guide HANDICONTACT, disponible sur le site web du CD13, et nous allons mettre en place une plateforme téléphonique que nous devrions inaugurer en juin prochain,
- développer la prévention du handicap notamment avec nos équipes de PMI,
- développer le lien social et favoriser le « mieux vivre ensemble » par des actions innovantes liées au sport, aux loisirs, à la culture et à l'environnement,
- contribuer au maintien ou au retour à l'emploi via l'Accélérateur de l'emploi à l'image de ce qui se pratique pour les bénéficiaires du RSA...

Il est impératif de diversifier l'offre d'accueil pour **offrir un dispositif d'accueil adapté et choisi pour tous**, car chacun doit avoir la possibilité de choisir son lieu de vie ! Dans cette perspective, nous allons donc adapter les logements pour favoriser

le maintien à domicile, diversifier la prise en charge en établissement, en foyer de vie, en accueil séquentiel ou temporaire, et favoriser l'habitat inclusif, regroupé ou partagé. À cet égard, nous avons posé avec Mme la Présidente, la première pierre de l'habitat inclusif il y a quelques jours avec l'association Simon de Cyrène. J'espère qu'il y en aura d'autres. Nous allons aussi créer des places spécifiques pour les personnes handicapées vieillissantes ; d'ailleurs, nous avons déjà créé 63 places en résidences autonomie.

Enfin, nous souhaitons développer **le droit au répit pour les aidants** sur notre territoire. En effet, promouvoir et diversifier l'offre de répit, accompagner et lutter contre l'isolement du proche aidant c'est permettre à toutes ces familles de souffler et d'être accompagnées. Nous allons d'ailleurs créer la Maison des aidants.

En tout, ce plan – qui ambitionne d'agir en synergie en tant que levier majeur sur toutes les politiques publiques, et je dis bien toutes ! menées directement ou indirectement en faveur de personnes handicapées - pèse 350 millions d'euros sur 7 ans. Cela, pour faire évoluer le regard porté sur le handicap. Et c'est, je crois, une première. C'est surtout une manière de dire, pour nous et pour notre majorité, la place que nous accordons à la solidarité et au soutien en direction d'une des populations les plus fragiles de notre territoire de Provence.

Je conclurai avec cette citation de Kennedy : « *Dans nos sociétés, nous ne pouvons pas mettre un terme à toutes nos différences, mais essayons du moins à rendre plus juste ce monde pour ceux qui au milieu de nous, se trouvent être les plus fragiles* »

Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir approuver cette délibération.

**Mme VASSAL** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? M. JORDA...

**M. JORDA** : Tout d'abord, qu'il me soit permis de saluer les sportifs et artistes présents aujourd'hui à nos côtés. Ils ont parfaitement introduit notre discussion sur le plan Handi-Provence 2025. Votre force, votre dynamisme font écho aux paroles de M. Yves PILLANT que certains connaissent bien puisqu'il a longtemps travaillé sur le handicap. Il disait : « *La différence de chacun doit bénéficier à tous, chacun étant considéré dans une citoyenneté où il devient ressource pour les autres* »

Vous êtes aujourd'hui ressources pour nous autres !

Mme la Présidente, concernant la remarque que vous avez faites au sujet de la fusion, et le fait qu'il est impossible à la fameuse Métropole de fonctionner dans certains domaines, je voudrais exprimer mon doute quant à la capacité d'une collectivité, qui a donc déjà du mal à assumer ses compétences, de mettre en œuvre

le plan Handi-Provence 2025 que nous sommes sur le point d'adopter. Comment cette collectivité pourrait, en l'état, absorber nos compétences, sachant, vous l'avez dit, que la solidarité est notre cœur de métier ? Vous le savez, le Groupe communiste est opposé depuis le début à la fusion telle qu'elle est prévue aujourd'hui, et compte tenu des carences de fonctionnement de la Métropole.

Concernant à présent les rapports 1 et 2, comment ne pas être satisfait du choix, Madame la déléguée, qui est fait de faire du handicap une grande cause départementale. La poursuite des politiques en la matière en lien avec les associations est pour nous essentielle ; d'autant que le volet handicap est justement une compétence du Département. Avoir des droits, les faire valoir, les exercer quand on est en situation de handicap, c'est le parcours du combattant. Tout est compliqué, difficile, souvent douloureux : se déplacer, se faire entendre, se loger, faire instruire son dossier, trouver une place en établissement, un transport scolaire, scolariser un enfant ....le service public, les collectivités – en particulier la nôtre – ont la responsabilité de l'amélioration des parcours de vie, l'accompagnement des familles.

En tant qu'institution, nous avons la responsabilité comme le souligne le rapport d'Yves PIVETEAU de « zéro sans solution ». Cette affirmation nécessite des choix clairs : sur les droits et l'égalité et la mise en œuvre de moyens.

Le Plan Handi-Provence ouvre des portes et permet de montrer que sur cette question le choix est d'aller au-delà du cadre légal. Très bien ! Jusqu'à il y a peu de temps une partie de ces compétences étaient assumées par le SDPH : qu'en sera-t-il demain ?

Permettez-moi de faire quelques remarques et propositions.

Je note avec intérêt la volonté de rendre accessibles les transports : métro et gare St Charles à Marseille. Enfin, la loi de 2005 nous y oblige depuis 12 ans déjà ! Et j'imagine que ce point est en lien avec l'agenda mobilité de la Métropole qui indique : Gare souterraine LGV, RER métropolitain, nouvelles lignes de tramway et de métro à Marseille, voies apaisées, transports propres, logistique urbaine performante et non polluante, BHNS un peu partout, réseau express métropolitain, accessibilité aux personnes handicapées...

Nous aurons à travailler sur cette question au-delà de la seule commune de Marseille en lien avec la Région.

Le rapport pointe la MDPH au cœur de l'ensemble des projets tels que le partage de données entre MDPH et MDS mais aussi des prestations de conseil et d'assistance. Pour rappel, sur cette seule question de l'accessibilité des moyens existaient : deux architectes, dont le travail à la MDPH était essentiellement dédié à cette question. Avec les élu-es de mon groupe nous espérons que cette décision sera l'occasion de pouvoir remettre cette spécialité au cœur de ce dispositif.

La MDPH passe donc de bureau d'enregistrement des droits à un accompagnement aux projets de vie. La question qui peut donc se poser est de quels moyens, humains et autres, voire supplémentaires, cet outil va-t-il disposer, car il ne me semble pas avoir vu d'augmentation de budget pour la MDPH ; mais je peux me tromper sur ce dernier point.

Nous avons vu que le Département souhaite être exemplaire dans ses propres services et propose que le restaurant administratif puisse être géré par un ESAT. Comment ne pas être d'accord pour les personnes qui vont pouvoir y travailler et pour le personnel qui va pouvoir recommencer à déjeuner équilibré – c'est vrai qu'au moment où de grandes campagnes sont lancées à ce sujet : 5 fruits et légumes par jour et j'en passe... que nous ne soyons capables de proposer que des sandwichs et salades dont je tairai la marque, c'est limite !

Être exemplaire c'est aussi, comme le souligne le rapport, l'embauche de personnel en situation de handicap au-delà des obligations légales soit 6%. Sur cette question, nous serions intéressé-es de savoir où nous en sommes.

Avant de venir à la question des aidants, j'aurai quelques questions sur le volet des accueils et/ou hébergements. Sur ce point, même si nous ne pouvons que nous satisfaire de la reconduction de l'axe qui permet d'offrir un dispositif d'accueil adapté et choisi, nous souhaiterions avoir des éléments plus précis sur la nature des offres et la quantification de celles-ci. Par exemple, il est indiqué, concernant l'autisme, que le Département prévoit 9 places en foyer d'accueil médicalisé, question : d'ici 2025 ? Est-ce vraiment sérieux ? Concernant l'autisme notre département a besoin d'un plan

ambitieux afin d'éviter les placements hors département ou à l'étranger. C'est donc de 300 places dont nous avons besoin pour répondre à l'attente des familles.

Pour finir, nous avons regardé très attentivement la question du droit au répit. Tous les jours je rencontre des personnes qui font ce qu'elles peuvent pour accompagner des êtres qui leurs sont chers : enfants handicapés, conjoints, parents vieillissants... il y a urgence, toutes les familles sont touchées par ce phénomène. L'ensemble des associations que j'ai rencontrées sur le sujet partagent unanimement l'idée de la nécessité et de l'urgence de mettre en place un statut du proche aidant.

Donner des droits à la personne aidante, c'est aussi reconnaître des droits à l'aidé et repousser les culpabilités des uns et des autres. Ainsi la mise en place d'un réseau, « les aidants du 13 », est un pas en avant. Comme l'a été la mise en place d'InterParcours, proposé en son temps par Joël DUTTO. Mais il faut aller plus loin et l'État a une responsabilité.

Mme la Présidente, je vous ai adressé – comme à mes collègues Présidents de groupes – il y a quelques jours, la copie du courrier que j'ai fait à Madame BUZYN, Ministre de la santé et des solidarités concernant la situation des aidants. Mon ami Pierre DHAREVILLE, député des Bouches du Rhône, et son groupe à l'Assemblée, ont déposé une proposition de loi sur la question. Comme je l'ai indiqué à Madame la Ministre, ce projet mérite d'être soutenu pour le bien de tous et j'invite notre assemblée à le faire. Dans le cadre de mon mandat au Département je constate l'urgence d'une telle décision. Il ne s'agit pas de se construire une bonne conscience mais de travailler à une société inclusive et cela pour tous. C'est vrai que décider d'aller dans ce sens, c'est des moyens ! Mais une société moderne n'a-t-elle pas le devoir d'accompagner tous ses citoyens dans la dignité ? Et permettre cela n'est-ce pas favoriser l'inclusion de tous donc l'égalité pour tous : une valeur de notre République trop souvent écornée.

Vous le voyez, nous sommes très intéressé-es par ce sujet. Bien que ne sachant pas encore la forme que prendra la mise en place du comité de pilotage, qui va suivre ces engagements, nous sommes disponibles pour y participer.

Je vous remercie.

**M. ROSSI :** Je m'associe à celles et ceux qui ont applaudi nos ambassadeurs sportifs et notre chanteuse présents en tribune à vos côtés, Mme la Présidente. Je vous remercie de les avoir invités. Je remercie également notre collègue et amie

Mme DALBIN et Maurice REY pour ce plan départemental. Vous l'avez mis en numéro 1 dans les rapports, ce n'est pas neutre. En écoutant la présentation de Mme DALBIN, je me suis rappelé de l'inauguration hier d'un foyer de vie à la Bessonnière... Il y a déjà 11 ans de cela, la création de ce foyer mobilisait les énergies ! Onze ans pour aboutir, hier, à la coupure du ruban en votre présence... Nous avons vu dans les regards des enfants et des bénéficiaires tout le bonheur du monde. Nous avons conscience qu'il a fallu 11 ans pour réaliser ce projet.

Nous sommes dans l'incertitude quant au devenir de la collectivité et de ses missions, et surtout des aides nécessaires à leur mise en œuvre. Mme la Présidente, vous me disiez hier que mes interpellations dans diverses commissions, notamment concernant les voiries pour accéder au foyer, eh bien vous aviez pu en mesurer vous-mêmes la portée... Aujourd'hui encore, une cinquantaine d'enfants sont dans l'insécurité, non pas à cause du Département, mais de cette organisation spatiale et ces problèmes de timing, en raison d'une gestion illisible... Nous voyons que, quand il s'agit d'organiser l'espace public et de répondre aux missions, il est nécessaire que le Département soit le pilote majeur. Donc, à l'adresse de ceux qui voudraient le voir disparaître, le Conseil départemental, on le voit encore ce matin, est à la fois un promoteur et un ambassadeur de missions essentielles.

Je remercie de nouveau avec beaucoup d'affection et beaucoup de respect ma collègue Mme DALBIN, mais aussi Mme CARREGA et Maurice REY. Avec toute la transversalité nécessaire, ils mettent l'énergie nécessaire pour que ce département soit à la pointe en matière de handicap.

**Mme NARDUCCI :** Mme la Présidente, merci d'avoir fait démarrer cette séance publique en nous donnant un sentiment de fierté en accueillant des champions. C'était un bonheur d'écouter ces témoignages qui formaient un véritable hymne à la vie. Au nom de mon groupe, je vous remercie encore de nous avoir fait vivre un tel moment.

Le plan Handi-Provence 2025 s'inscrit dans les politiques de solidarité du Département, depuis toujours, c'est vrai, mais avec ce plan l'aide que nous apportons à nos concitoyens sera renforcée de manière considérable. Peut-être que le Département pourrait inciter les communes à œuvrer dans le domaine de l'accessibilité...

Mme DALBIN, merci. Vous avez indiqué que ce plan était important pour votre majorité, je dirai qu'il est important pour l'ensemble des élus.

**M. VIGOUROUX :** Mme la Présidente, aucun élu d'aucun groupe ici présent ne peut être insensible aux témoignages que nous venons d'entendre. Ils sont à la fois forts et remarquables quant à la force morale qu'ils déploient. Force également de celles et ceux qui vous ont accompagné et vous accompagnent encore. Vos activités sportives et artistiques vous donnent la visibilité que vous méritez. Mes pensées vont ainsi à celles et ceux qui sont invisibles, toutes celles et ceux qui habitent notre département et qui, dans leur vécu, n'ont pas eu l'opportunité d'exprimer médiatiquement autant de force morale que vous. C'est au quotidien qu'ils mènent leur combat.

Je suis évidemment heureux d'apporter notre soutien à ce plan. Toutefois, comme l'a souligné la Déléguée, nous devons rester humbles car le sujet est vaste. Nous avons beaucoup parlé du handicap moteur, or n'oublions pas l'énergie qu'il va falloir déployer en direction des familles et des associations qui s'occupent du handicap mental. Ces acteurs connaissent de grandes difficultés.

Notre groupe remercie tout particulièrement les associations qui œuvrent tous les jours, bien en amont des politiques, à l'intégration des personnes handicapées.

C'est avec joie et enthousiasme que nous voterons en faveur de ces rapports, et que nous vous remercions de l'image que vous donnez de l'égalité !

**Mme RUBIROLA :** Mme la Présidente, je vous remercie de me laisser la parole après tous ces témoignages. Et une fois n'est pas coutume, je veux aujourd'hui vous apporter tous les encouragements au nom de mon groupe, vous apporter tout notre soutien et toutes nos félicitations pour le travail accompli par l'ensemble des équipes et des élus.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une grande cause républicaine. Nous nous associons à votre volonté de rattraper le retard que connaît notre territoire. La prise en considération des personnes en situation de handicap est une honte pour notre république : inégalité d'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, à la culture. Défaut d'accessibilité dans les transports et les bâtiments publics. Dans notre département, la situation est ubuesque et les exemples de discriminations sont légion. Le service de transports MobiMétropole, dédié aux personnes à mobilité réduite, est saturé. Un musée interdit même l'accès aux personnes en mobilité réduite : le Muséum d'histoire naturelle de Marseille affiche en effet un pictogramme montrant un fauteuil roulant barré d'un trait rouge. Circonstance aggravante : le logo se trouvait à côté de celui interdisant l'accès aux chiens.

N'oublions pas le manque de logements pour les personnes en situation de handicap, qui pousse certains usagers démunis, face aux lourdeurs administratives, à faire des grèves de la faim... Oui, à Marseille, la situation est dantesque. L'Association des paralysés de France avait publié il y a quelques années un classement concernant l'accessibilité des villes pour les handicapés et Marseille avait, une nouvelle fois, reçu le bonnet d'âne avec une 79e place sur 100 et une très mauvaise note de 3,3/22 en matière d'accessibilité des équipements municipaux et des transports.

Le rapport que vous nous soumettez aujourd'hui va dans le bon sens, car il semble venir réduire les inégalités territoriales que vos amis de la majorité municipale marseillaise ont laissé s'accroître année après année faute de volonté politique. Je pense dans un premier temps à la question de l'accessibilité. Ce rapport prévoit de l'améliorer dans les transports mais aussi sur les sites du département et des collèges, avec une aide spéciale aux communes afin qu'elles réalisent enfin la mise aux normes des établissements recevant du public.

Un important travail sur l'humain est également prévu : soutien aux aidants, facilitation de l'accès des personnes handicapées à un logement, à la culture, aux loisirs, développement du soutien scolaire en leur faveur ou encore accompagnement vers l'emploi... Enfin, ce rapport vise à développer la prévention du handicap en améliorant le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement.

Pour réaliser ces objectifs, nous avons besoin de projets ambitieux et nous devons porter cela ensemble. Cela semble être le cas. Nous avons également besoin de moyens financiers à la hauteur de ces ambitions, et là encore le plan de 350 millions d'euros sur 7 ans semble être un premier signal politique.

Nous voterons pour ce rapport qui semble prendre la mesure de la gravité des situations que vivent nos concitoyens confrontés au handicap.

Pour conclure, souvenons-nous des mots de Stephen HAWKING, le célèbre astrophysicien décédé il y a peu de temps à l'âge de 76 ans et qui a défié son lourd handicap tout au long d'une vie consacrée à la science : « *Le handicap ne peut pas être un handicap* ».

Merci.

**M. PERRIN** : Merci Mme la Présidente. Dans la vie des élus, il peut y avoir des moments de fierté. Aujourd'hui, nous sommes fiers de ce que nous réalisons. Nous

sommes fiers de présenter ce plan handicap, de débloquer 350 millions d'euros sur 7 ans ; c'est inédit et je suis ainsi ravi de voir que le rapport sera adopté à l'unanimité. Je tenais aussi à dire merci du fond du cœur à nos invités. Merci de vos témoignages. Ce que vous avez dit chacun avec vos propres mots et avec émotion, avec profondeur et avec humour est pour nous tous une leçon de vie. Certains se plaignent pour un oui ou pour un non... Ils ne savent pas ce qu'est le mot détermination, merci de nous en avoir donné la définition !

**Mme VASSAL** : Merci à toutes et à tous. Mme DALBIN va vous répondre...

**Mme DALBIN** : Merci à tous de soutenir le plan Handi-Provence 2025, qui, je le crois, donne un bel élan au département en espérant que d'autres collectivités s'en inspirent. Merci, Mme la Présidente, pour votre volonté et votre détermination. Elles étaient nécessaires pour que ce plan voit le jour.

M. JORDA, vous avez souligné le texte « Zéro sans solution » de M. PIVETEAU, Conseiller d'État. C'est un texte qui indique que les MDPH -- je préside celle des Bouches-du-Rhône -- doivent trouver une solution aux situations les plus critiques. Or, c'est à partir de ce texte que nous nous sommes rendu compte que, dans le 13, nous avons tendance à nous renvoyer la balle entre interlocuteurs. Cela ne pouvait plus continuer ainsi. Je suis allée voir le Conseiller d'État en personne, j'ai rencontré d'autres associations... Et c'est à partir de là que nous avons acquis la certitude qu'il fallait mettre en place ce plan Handi-Provence 2025. Par ailleurs, le SDPH, qui s'occupe des associations, va avoir un rôle extrêmement important dans le cadre de la mise en œuvre du plan.

Concernant l'accessibilité : bien entendu, il y a le bâti et nous nous devons de donner l'exemple à travers notre propre patrimoine départemental. Pour ce qui est du transport, nous finançons déjà d'une partie des stations de métro de Marseille. Mais il y a aussi la Métropole... Je suis présidente de la commission Accessibilité, que j'ai demandé, au Président GAUDIN, de créer. Nous menons au sein de cette commission des groupes de travail sur le transport, en concertation étroite avec les associations. Les besoins financiers sont pour le moins importants.

En 2014, quand je suis arrivée à la Communauté urbaine et que j'étais déjà présidente de la commission intercommunale d'accessibilité que mon prédécesseur, Didier GARNIER, pour qui j'ai une pensée très forte, nous avons voté, sous la présidence de Guy TESSIER, le changement des rames de métro et la réfection de

l'accessibilité. Ces changements, nous l'espérons, verront le jour en 2024, 2025. Nous sommes à l'œuvre depuis longtemps sur la question de l'accessibilité, ce qui n'était pas le cas de la précédente majorité départementale...

M. JORDA, à la MDPH, bien sûr, nous avons un architecte, M. Nicolas MOULY. Il est présent sur le territoire, va dans les communes et conseille gracieusement les maires sur cette question de l'accessibilité. Dans le cadre de l'aide aux communes, un appui est apporté à l'accessibilité des établissements publics. Le Département, en outre, continue de financer la MDPH aux côtés, je vous le rappelle, de la CNSA, de la CPAM, etc. Nous avons, avec la directrice de la MDPH, Mme NGUYEN, rencontré Sophie CLUZEL, la Secrétaire d'État au handicap, à qui nous avons demandé plus de moyens pour être en mesure de répondre à la demande toujours accrue et à l'augmentation du nombre de dossiers à instruire. Nous avons besoin de l'État.

Concernant l'emploi au Conseil départemental, nous travaillons avec les ressources humaines pour pouvoir atteindre le quota de 6% de travailleurs handicapés. Nous menons une campagne auprès des personnes en situation de handicap, et qui n'osent pas le reconnaître, pour leur dire qu'il faut la RQTC, cette reconnaissance travailleur handicapé. De plus, nous faisons au mieux pour améliorer l'adaptation des postes...

Je vais finir avec l'autisme, en vous rappelant qu'en ce qui concerne le pôle Enfants, malheureusement ce n'est pas nous qui avons les rênes, c'est l'ARS. Mais il y a quelques jours, j'ai pu rencontrer M. D'HARCOURT, le Directeur de l'ARS, et nous avons évoqué la problématique des places pour les autistes dans les FAM (Foyers d'Accueil Médicalisé). Il s'est en tout cas montré très à l'écoute. Nous allons refaire des réunions avec la MDPH pour travailler ensemble sur le quatrième plan autisme, dont l'enveloppe devrait nous parvenir au mois d'avril de la part de la Secrétaire d'État.

Vous le voyez, nous travaillons en synergie, main dans la main, et j'espère que tous ensemble, comme aujourd'hui, nous allons redonner un sens à la vie !

Je vous remercie.

**Mme VASSAL** : Merci à vous.

Nous pouvons passer au vote, même s'il semble acquis que **les rapports 1 et 2 sont adoptés à l'unanimité**. C'est bien le cas ? Très bien.

**Vote : Les rapport 1 et 2 sont adoptés à l'unanimité.**

Avant de clôturer cette séquence sur le handicap, sachez que vous aurez un petit fascicule récapitulant l'ensemble des dispositions qui viennent de vous être exposés. Je remercie à nouveau les élus mais surtout nos intervenants. Pour finir, nous allons écouter le clip de Marina RUSSO. Après cela, je raccompagnerai nos invités et nous reprendrons la séance.

***[Diffusion d'un clip vidéo de 5 minutes, Ndr.]***

**Mme VASSAL :** Après ces deux premiers rapports, nous passons au **procès-verbal de la séance publique du 17 octobre 2017**, sur les orientations budgétaires, et qui vous a été communiqué. Pas d'observations ? Il est approuvé à l'unanimité. Nous poursuivons dans l'ordre avec les autres rapports...

### **Rapport 3. Mme Sylvie CARREGA/M. Lucien LIMOUSIN**

#### **Dérogation à la règle de la caducité des subventions de fonctionnement**

**Mme CARREGA :** Mme la Présidente, chers collègues, nous vous proposons d'autoriser une dérogation à la règle de caducité des subventions pour le fonctionnement instaurée par délibération numéro 13 du 30 octobre 2015, pour le financement des actions relevant de la politique publique du logement et de l'agriculture, en la portant au 31 décembre de l'année n+3, à compter de l'année du vote de la délibération d'octroi.

***Vote : Le rapport 3 est adopté à l'unanimité***

### **Rapport 4. Mme Véronique MIQUELLY**

#### **Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du département - actualisation des taux de vacation de la filière technique**

**Mme MIQUELLY :** Mme la Présidente, j'ai l'honneur de soumettre dans le présent rapport les propositions de créations et de transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du département, ainsi que les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels.

Le rapport prévoit également l'actualisation des taux de vacation de la filière technique, le recours à des agents vacataires pour le Conseil de Provence, le recours à des agents vacataires pour le laboratoire départemental d'analyse, la reconduction du dispositif de service civique pour 2018/2019 et, enfin, le recours à des agents contractuels de manière ponctuelle.

***Vote : Le rapport 4 est adopté à l'unanimité***

### **Rapports 5, 6 et 7. M. Yves MORAINÉ**

- **Actualisation des dépenses de fonctionnement des groupes d'élus en matière de personnel pour 2018 (5)**

- **Prise en charge des dépenses engagées par la Présidente du Conseil départemental dans l'exercice de sa fonction de représentation du Département (6)**

- **Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice (7)**

**M. MORAINÉ** : Mme la Présidente, je souligne juste, au sujet du rapport 6, que les dépenses engagées baissent de près 20% cette année, ceci expliquant peut-être cela en matière de taux de fiscalité.

Ces trois rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission.

***Vote : Les rapport 5 et 6 sont adoptés à l'unanimité. Il est pris acte du rapport 7 Rapports 8, 9, 10, 11, 12 et 13. M. Didier REAULT***

**M. REAULT** : Mme la Présidente, pour le **rapport 8**, il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt qui est formulée par l'Association médico-sociale de Provence. Il s'agit, pour le Département, d'aider au financement d'une opération de 30 places de la MECS sur le site du domaine de la Tour de l'Arbois.

Pour le **rapport 9**, il s'agit de la dissolution-confusion de la société « Terra 13 » et, pour le **rapport 10**, de la dissolution-confusion de la société « Treize Développement ». Ce sont deux sociétés dans lesquelles le Département avait des parts majoritaires, qui exerçait évidemment des mandats importants pour le développement d'un certain nombre de projets du Département... Et, compte tenu, des réorganisations territoriales, des prises de compétences des uns et des autres, ces deux sociétés se trouvent souvent, par manque d'activité, dans des situations difficiles. Il a donc été décidé par le Département de trouver des solutions, y compris cette procédure de dissolution-confusion qui nous permet de régler le problème beaucoup plus rapidement qu'une liquidation judiciaire. Ce choix implique notamment la reprise des contrats de ces sociétés, de leurs dettes et de leurs personnels.

Vous le savez, Mme la Présidente est très attachée à ce que les conditions des personnels qui ont travaillé et qui travaillent de près ou de loin pour le Département soient les meilleures possibles. Sans a priori, il y aura des propositions qui seront faites auprès des personnels de ces deux sociétés pour que leur situation

professionnelle soit, ou maintenue ou rétribuée si certains souhaitent quitter le « giron » du Conseil départemental.

Pour ce qui est du **rapport 11**, il s'agit de la gestion de la dette et de la trésorerie. Il s'agit en fait du compte rendu des opérations réalisées en 2017. Je les rappelle rapidement : mobilisation d'emprunts qui s'élève à 114,7 millions d'euros, notamment une mission obligataire de 20 millions le 1er juin 2017, ce qui porte d'ailleurs le montant des missions réalisées à 243 millions sur une enveloppe globale de 500 millions. Ensuite, une mobilisation de 6 prêts contractés en 2016 auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un total de 94,7 millions d'euros ; la souscription d'un prêt à taux zéro de 20 millions auprès de la Caisse des dépôts et consignations ; le remboursement de 52,3 millions de capital d'emprunt et de paiement de 14,4 millions d'intérêts. En outre, après consultation, nous renouvelons un certain nombre de lignes de trésorerie auprès de la Société générale, notamment pour financer les quelques moments, au cours de l'année, où nous pourrions avoir quelques difficultés financières ; mais cela se produit très peu de fois : deux ou trois fois par an et pendant très peu de jours. Je salue à cet égard l'ensemble des équipes de la direction des finances de cette collectivité pour la bonne gestion et la qualité du travail fourni tout au long de l'année.

***Vote : les rapports 8, 9, 10 et 11 sont adoptés à l'unanimité. Les présidents des sociétés Terra 13 et Treize Développement ne participent pas aux votes, respectivement, sur les rapports 9 et 10.***

**Mme VASSAL** : M. REAULT, je vous laisse présenter, en même temps, les rapports 12 et 13, puisque les deux sont liés...

**M. REAULT** : Mme la Présidente, comme nos engagements de début de mandat sont extrêmement clairs et faciles à comprendre il est évident que nos élaborations budgétaires, qui sont compliquées en fonction des aléas gouvernementales, sont d'une limpidité que nul ne peut nous contester : pas d'augmentation d'impôts, maintien des investissements. Quand je vous présente aujourd'hui les taux de taxe foncière, vous voyez qu'il n'y a pas d'augmentation : nous restons 15,05 % de taux départemental sur cette taxe.

Finalement, ce que nous avons prévu au budget primitif, soit un montant 379, 5 millions d'euros, a été modifié, dans les notifications adressées par l'État il y a quelques jours, d'à peu près 1 million d'euros à la hausse. Sur 379 millions d'euros prévus, nous avons fait une toute petite erreur d'1 million d'euros, soit 0,25 %

d'écart, et en plus c'est à notre bénéfice. Je vous propose donc d'adopter ce **rapport 12**.

Concernant, enfin, la décision modificative numéro 0 du **rapport 13**, bien sûr celle-ci découle du rapport 12. Dans sa notification, l'État nous a également apporté des précisions sur deux autres recettes, que vous avez dans l'amendement qui a été déposé sur table. Cet amendement augmente de 80 000 euros l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau et d'environ 1 million la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle que nous verse également l'État. Tout cela n'est pas fondamental pour l'évolution des finances du Département, mais cela fait quand même du bien, Mme la Présidente, puisque nous pouvons baisser notre variation d'emprunt sur 2018.

***Vote : les rapports 12 et 13 sont adoptés à l'unanimité.***

***Sur le rapport N° 13 abstention de M. Jean-Marie VERANI, du groupe Communiste et Partenaires, du groupe Socialistes et Républicains et du groupe Socialiste et Écologiste.***

**Mme VASSAL :** Avant de clôturer cette séance, nous allons observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Trèbes et de Carcassonne et en hommage également à Mme KNOLL, cette dame de 85 ans qui a été assassinée également la semaine dernière.

***[L'assemblée observe une minute de silence, puis la Présidente lève la séance à 10h40, Ndr.]***